



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30/11/2007

**Golf municipal de Romagné - Restructuration et extension des
locaux - Lot 10 : électricité, VMC, chauffage électrique - Avenant
de transfert**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel
GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine
REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M.
Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme
Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2007

DELIBERATION D20070488

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**Golf municipal de Romagné - Restructuration et extension des
locaux - Lot 10 : électricité, VMC, chauffage électrique - Avenant
de transfert**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

A la date du 1^{er} mai 2007, la société FORCLUM VAL DE VIENNE a changé de dénomination sociale pour devenir FORCLUM POITOU-CHARENTES.

A la date du 29 juin 2007, la société FORCLUM VAL DE LOIRE a apporté à FORCLUM POITOU-CHARENTES ses établissements de Poitiers et de Niort, qui avaient pour nom commercial : FORCLUM POITOU.

Les conditions d'exécution du marché ne sont en aucune façon modifiées puisque la société FORCLUM POITOU-CHARENTES reprend pour son compte l'ensemble des droits et obligations contractés par les sociétés FORCLUM VAL DE VIENNE et FORCLUM POITOU.

Il convient donc de prendre en compte ces nouveaux éléments et de passer un avenant au marché de travaux correspondant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 au marché de travaux du Golf de Romagné, lot n°10, portant sur le changement d'entité juridique, FORCLUM Poitou-Charentes se substituant à FORCLUM Val de Vienne et FORCLUM Poitou.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN